

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née le 16 novembre 1945. Pour cette agence spécialisée des Nations Unies, le plus important n'est pas de construire des salles de classe dans des pays dévastés ou de restaurer des sites du Patrimoine mondial. L'objectif que s'est fixé l'Organisation est vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication.

Siège et AEC compétent

Siège : Paris.

AEC compétent : M. Christian Lecoq.

Mandat de l'OI par rapport aux priorités économiques de l'AWEX

Dans le cadre de toutes ses activités et de tous ses projets, l'UNESCO assume diverses fonctions conformes à son rôle d'institution phare dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

Intéressant en priorité les plus vulnérables et les plus démunis - les pays les moins avancés, notamment en Afrique, les femmes, la jeunesse - cinq fonctions sont définies :

- ❖ Un laboratoire d'idées : il faut d'abord comprendre les origines et les conséquences des mutations qui bouleversent le monde contemporain.
- ❖ Un centre d'échange d'information : il entre dans le rôle de l'UNESCO de collecter, transmettre, diffuser et partager l'information, les connaissances et les meilleures pratiques qui existent dans ses domaines de compétence, de définir des solutions novatrices aux problèmes et de les tester par le biais de projets pilotes.
- ❖ Un organisme normatif : l'Organisation est un forum où l'on aborde les problèmes éthiques, normatifs et intellectuels de notre époque, pour favoriser les échanges multidisciplinaires et la compréhension mutuelle, pour œuvrer - chaque fois que cela est possible et souhaitable - à la conclusion d'accords universels sur ces questions et définir les objectifs à atteindre et mobiliser l'opinion internationale.
- ❖ Un organisme de développement des capacités dans les États membres : l'UNESCO met en place une coopération internationale au service des États membres, en développant les capacités humaines et institutionnelles dans tous ses domaines de compétence. Cette fonction d'assistance technique-conseil, plus rarement d'exécution directe, se rapporte en général à l'élaboration de politiques, de stratégies nationales, de projets, à l'étude de leur faisabilité, la recherche de leur financement et enfin leur évaluation.
- ❖ Un catalyseur pour la coopération internationale : Organisme spécialisé et multidisciplinaire, l'UNESCO assume un rôle de catalyseur de la coopération pour le développement, dans ses domaines de compétence. A cet effet, elle veille que les objectifs, les principes et les priorités qu'elle défend soient repris par les autres programmes multilatéraux et bilatéraux, et que l'exécution des projets, en particulier aux niveaux régional et national, repose sur des méthodes novatrices, des interventions efficaces et des pratiques éprouvées.

Réelles potentialités d'affaires pour les Entreprises et les prestataires de Services : Activités sectorielles de l'OI

L'UNESCO soutient des projets d'Assistance Technique dans quatre domaines d'activités : la Science, l'Education, la Culture et l'Information et Communication.

En matière d'information et communication, elle soutient la créativité et l'innovation dans la production des contenus locaux pour la radio, la télévision et les nouveaux médias et ce, via la formation, la promotion de la diffusion et de la distribution et via l'aide à la production des contenus ou l'achat de matériels.

Pour l'éducation, elle recherche du matériel didactique, informatique mais également des experts pour assurer des formations professionnelles.

Dans le domaine de la culture, elle conclut souvent des contrats de construction, de rénovation et recherche du matériel de toutes sortes.

Pour ses activités scientifiques, elle s'intéresse à différentes entreprises fournissant des biens nécessaires pour la bonne gestion de ses partenariats avec des instituts (CERN), ses universités comme du matériel de laboratoire et des biens spécifiques.

Chiffres d'affaires de l'OI pouvant générer des affaires

En 2006, l'UNESCO a acheté pour un total de 244 millions de \$ US par l'intermédiaire d'appels d'offres pour des biens et services.

Couverture géographique de l'OI

L'UNESCO est forte de 193 membres et organise des actions dans tous les pays membres, un peu partout dans le monde. Toutefois, l'organisation est très active dans les pays regorgeant de « patrimoines culturels » ou de « sites culturels » dont elle assure parfois la rénovation. En matière d'enseignement et de science, elle organise de nombreuses formations dans es pays ayant des difficultés à organiser un enseignement efficient. Par exemple, elle a créé de nombreuses écoles de communications des médias dans les pays ayant subi des conflits destructeurs.

Développement de programmes associés par l'OI : Partenariats

Le partenariat avec les banques multilatérales de développement comprend différentes composantes, dont la sensibilisation aux domaines d'action de l'UNESCO et la mise en place de programmes conjoints ; leur participation à des ateliers de l'UNESCO pour le personnel des banques dans le cadre du mandat de l'Organisation ; et la mise en œuvre concrète de l'aide technique octroyée dans le cadre de grands programmes et projets. Elle a aussi signé un accord spécial avec le PNUD et de nombreux gouvernements nationaux.

Outre le financement bilatéral avec les membres de l'Union européenne, l'UNESCO bénéficie aussi d'une collaboration étendue avec la Commission européenne. Ainsi, un grand nombre d'échanges sont développés au plus haut niveau politique avec les services appropriés de la Commission. L'UNESCO reçoit également des contributions extrabudgétaires significatives pour des programmes et des projets concrets, souvent initiés au niveau national.

Le secteur privé, comprenant les ONG, les fondations, les entreprises et les particuliers, joue un rôle grandissant parmi les partenariats de l'UNESCO avec une priorité axée sur la sensibilisation aux priorités de l'Organisation, la mise en œuvre d'actions conjointes, et aussi dans certains cas, la conclusion des accords de financements. Plus de 335 organisations non gouvernementales

entretiennent des relations officielles de coopération avec l'UNESCO. Un grand nombre d'entre elles coopèrent occasionnellement avec les différents secteurs.

Développement de « stratégie pays » par l'OI : facilitation de l'accès au marché ou offre d'informations

L'UNESCO offre un grand nombre d'informations pour tous les domaines d'activités dans lesquels elle est active. Parmi celles-ci, elle propose une étude sur l'évolution de la situation en matière d'éducation, de science et de culture de tous les pays.

Depuis 2004, suite à un accord de coopération, pour s'enregistrer comme fournisseur et participer à un appel d'offres, l'UNESCO recommande aux entreprises de s'inscrire auprès de la plateforme UN Global Market Place qui gère les appels d'offres. L'inscription via ce site web permet aux entreprises d'être répertoriée dans un fichier accessible également aux autres institutions de l'ONU.

Existence de « field offices » de l'OI

En plus d'institutions spécialisées de recherche, l'UNESCO a créé des bureaux régionaux, multi-pays, nationaux mais également des délégations : 179 Etats membres ont établi des délégations permanentes auprès de l'UNESCO. 4000 Centres, Associations et Clubs UNESCO relaient l'action de l'Organisation sur le terrain, avec le concours du public dans une centaine de pays.

Les Parlementaires jouent aussi un rôle essentiel pour l'UNESCO dans ses relations avec des associations régionales et internationales pour promouvoir la paix et le développement par l'éducation et la démocratie.